

Fiche de Données de Sécurité  
Selon Règlement (CE) 1907/2006



## 1008 Acide Acétique glacial

### 1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

Dénomination:  
Acide Acétique glacial

Synonyme:

Numéro d'Enregistrement REACH: 01-2119475328-30-XXXX

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange:

Pour usages de laboratoire, analyse, recherche et chimie fine.

#### 1.3 Identification de la société ou compagnie:

PANREAC QUIMICA S.L.U.  
C/Garraf 2  
Polígono Pla de la Bruguera  
E-08211 Castellar del Vallès  
(Barcelona) Espagne  
Tel. (+34) 937 489 400  
e-mail: [product.safety@panreac.com](mailto:product.safety@panreac.com)

#### 1.4 Téléphone d'urgence:

Número unique d'appel téléphonique d'urgence: 112 (UE)  
Tel.: (+34) 937 489 499

### 2. Identification des dangers

Classification de la substance ou du mélange.

Classification Règlement (CE) n° 1272/2008.

Flam. Liq. 3  
Skin Corr. 1A

Symboles de danger



### **Mention d'avertissement**

Danger

### **Mentions de danger**

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

### **Conseils de prudence**

P210 Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. Ne pas fumer.

P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P240 Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.

P241 Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage/ antidéflagrant.

P242 Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.

P501 Éliminer le contenu/récipient dans Directive 94/62/CE ou 2008/98/CE.

### **Classification (67/548/CEE ou 1999/45/CE).**

C Corrosif

R10

R35

Pour le texte complète des phrases-R mentionnées dans cet article, voir chapitre 16.

## **3. Composition/informations sur les composants**

Dénomination: Acide Acétique glacial

Formule: CH<sub>3</sub>COOH M.= 60,05 CAS [64-19-7]

Numéro CE (EINECS): 200-580-7

Número d'indice CE: 607-002-00-6

Numéro d'Enregistrement REACH: 01-2119475328-30-XXXX

## **4. Premiers secours**

### **4.1 Indications générales:**

Ne jamais donner à boire, ni provoquer des vomissements en cas de perte de connaissance.

### **4.2 Inhalation:**

Transporter la personne à l'air libre., Si le malaise persiste, recourir à l'assistance d'un médecin.

### **4.3 Contact avec la peau:**

Laver à grande eau. Retirer les vêtements contaminés., Extraire le produit avec un morceau d'ouate imprégné de polyéthylène glycol 400.

### **4.4 Yeux:**

Laver à grande eau (durant 15 minutes au minimum), en gardant les paupières soulevées., Recourir immédiatement à l'assistance d'un médecin.

#### **4.5 Ingestion:**

Boire beaucoup d'eau., Eviter de vomir (il existe des risque de perforation)., Recourir immédiatement à l'assistance d'un médecin., Ne pas neutraliser.

### **5. Mesures de lutte contre l'incendie**

#### **5.1 Moyens d'extinction appropriés:**

Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>). Mousse. Poudre sèche. Eau pulvérisée.

#### **5.2 Moyens d'extinction inappropriés:**

Jet d'eau.

#### **5.3 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:**

Inflammable. Conserver éloigné de sources d'ignition. Peut former des mélanges explosifs avec l'air. En cas d'incendie, il peut se former des vapeurs toxiques de CO y CO<sub>2</sub>.

#### **5.4 Conseils aux pompiers:**

Vêtements et chaussures adéquates. Equipement de respiration autonome. (EN 133)

### **6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

#### **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:**

Ne pas inhaler les vapeurs. Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Apporter une aération appropriée.

#### **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**

Prévenir la contamination du sol, des eaux et des égouts.

#### **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**

Ramasser avec des matériaux absorbants (Absorbant Général Panreac, Kieselguhr, etc...) ou à défaut, avec de la terre ou du sable secs et déposer dans des conteneurs pour résidus pour leur élimination postérieure, conformément à la législation en vigueur. Nettoyer les restes à grande eau. Neutraliser avec de le sodium hydroxyde dilué.

### **7. Manipulation et stockage**

#### **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:**

Eviter la formation de charges électrostatiques.

#### **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités:**

Récipients bien fermés. Dans un local bien aéré. Eloigné de sources d'ignition et de chaleur. Température ambiante. Température ambiante.

### **8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

#### **8.1 Contrôles de l'exposition:**

Sans indications particulières.

### 8.2 Paramètres de contrôle:

VLA-EC: 15 ppm - 37 mg/m<sup>3</sup> ,  
VLA-ED: 10 ppm - 25 mg/m<sup>3</sup> ,  
EU ELV, Time weighted average:: 10 ppm - 25 mg/m<sup>3</sup> ,

#### Niveau dérivé sans effet (DNEL)

: ,  
L'inhalation des travailleurs, aigu (local): 25 mg/m<sup>3</sup> ,  
L'inhalation des travailleurs, long terme (local): 25 mg/m<sup>3</sup> ,  
L'inhalation de la population, aigu (local): 25 mg/m<sup>3</sup> ,  
L'inhalation de la population, long terme (local): 25 mg/m<sup>3</sup> ,

#### Concentration prévisible sans effet (PNEC)

: ,  
Eau: , 3,058mg/l  
Sol: , 0,478mg/kg bw/24h  
Sédiment: , 11,36mg/kg bw/24h  
Usines de traitement des eaux d'égout: , 85mg/l

### 8.3 Protection respiratoire:

En cas de formation de vapeurs/aérosols, utiliser un équipement respiratoire approprié. Filtre E.

### 8.4 Protection des mains:

Utiliser des gants appropriés (néoprène, nitrile)

### 8.5 Protection des yeux/du visage:

Utiliser des lunettes appropriées.

### 8.6 Mesures d'hygiène particulières:

Oter les vêtements contaminés. Utiliser des vêtements de travail appropriés. Se laver les mains et le visage avant les pauses et après avoir terminé le travail.

### 8.7 Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement:

Remplir les engagements au titre de la législation locale relative à la protection de l'environnement.

## 9. Propriétés physiques et chimiques

Aspect: Liquide

Couleur:

N/A

Granulométrie: N/A

Odeur: Piquant

pH: ~2,5 (50 g/l)

Point de fusion/point de congélation: 16,7 °C

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: 117 - 119 °C

Point d'éclair: 40 °C

Inflammabilité (solide, gaz):

N/A

Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité: 17 % (v)/ 6 % (v)

Pression de vapeur: 15,4 hPa (20 °C)  
Densité de vapeur: N/A  
Densité relative: (20/4) 1,05  
Solubilité: miscible avec de l'eau  
Coefficient de partage: n-octanol/eau: - 0,17  
Température d'auto-inflammabilité: 485 °C  
Température de décomposition: N/A  
Viscosité cinématique:N/A  
Viscosité dynamique:1,14 mPa.s(25 °C)

## 10. Stabilité et réactivité

### 10.1 Conditions à éviter:

Températures élevées. Sources de chaleur proches.

### 10.2 Matières incompatibles:

Alcools. Agents oxydants (acide perchlorique, perchlorates, halogénates, CrO<sub>3</sub>, halogénoxydes, acide nitrique, oxydes de nitrogène, oxydes non métalliques, acide chromosulfurique entre autres). Métaux. Bases.

### 10.3 Produits de décomposition dangereux:

En cas d'incendie, vapeurs d'acide acétique. Dioxyde de carbone. Monoxyde de carbone. Oxydes de nitrogène.

### 10.4 Stabilité chimique:

La production est chimiquement stable dans conditions ambiantes standard (température ambiante).

## 11. Information toxicologique:

### 11.1 Toxicité aiguë:

LD50 oral rat : 3.310 mg/kg  
LC50 inh rat : 40 mg/l 4h

### 11.2 Effets dangereux pour la santé:

**Corrosion cutanée/irritation cutanée:** Substance très corrosive. **Lésions oculaires graves/irritation oculaire:** Risque de, Lésions graves  
**Sensibilisation respiratoire ou cutanée:** Aucun signe. Par ingestion:, maux d'estomac, nausées, vomissements, Brûlures de l'oesophage et de l'estomac., Risque de, perforation intestinale  
**Mutagénicité sur les cellules germinales:** Aucun signe. **Cancérogénicité:** Données non disponibles.

## 12. Information Ecologique

### 12.1 Toxicité :

#### Toxicité aiguë pour les Bactéries:

EC10 (Pseudomonas putida) 1000 mg/l (0,5h)

#### Toxicité aiguë pour les poissons:

LC50 (Lepomis Macrochirus) 75 mg/l (96h)

LC50 (Pimephales Promelas) 88 mg/l (96h)

LC50 (Oncorhynchus mykiss) >300,82 mg/l (96h) (OECD 203)

#### Toxicité aiguë pour invertébrés aquatiques:

EC50 (Daphnia magna) >300,82 mg/l (48h) (OECD 202)

#### Toxicité aiguë pour les algues:

EC50 (Skeletonema costatum) 300,82 mg/l (72h)

**12.2 Persistance et dégradabilité :**

Produit facilement biodégradable.

**12.3 Potentiel de bioaccumulation:**

Données non disponibles.

**12.4 Mobilité dans le sol :**

Distribution:  $\log P(\text{oct}) = -0,17$

**12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB :**

Données non disponibles.

**12.6 Autres effets néfastes:**

Effets écotoxiques en raison de la variation du pH.

Le traitement est la neutralisation.

Ne pas faire pénétrer dans les égouts des eaux résiduelles.

**13. Considérations relatives à l'élimination****13.1 Méthodes de traitement des déchets:**

Dans l'Union Européenne, des normes homogènes pour l'élimination des résidus chimiques ne sont pas établies; ceux-ci ont le caractère de résidus spéciaux, et leur traitement et élimination sont soumis aux législations internes de chaque pays. Il faudra donc, selon le cas, contacter l'autorité compétente, ou bien les entreprises légalement autorisées pour éliminer des résidus.

2001/573/CE: Décision du Conseil du 23 juillet 2001 modifiant la décision 2000/532/CE de la Commission en ce qui concerne la liste de déchets. Directive 91/156/CEE du Conseil du 18 mars 1991 modifiant la directive 75/442/CEE relative aux déchets.

**13.2 Conditionnements contaminés:**

Les conditionnements et emballages contaminés des substances ou préparations dangereuses recevront le même traitement que les propres produits qu'ils contiennent.

Directive 94/62/CE du Parlement européen et du Conseil, du 20 décembre 1994, relative aux emballages et aux déchets d'emballages.

**14. Informations relatives au transport**

Terrestre (ADR):

Dénomination technique: ACIDE ACÉTIQUE GLACIAL  
UN 2789 Classe: 8 3 Groupe d'emballage: II (D/E)

Maritime (IMDG):

Dénomination technique: ACIDE ACÉTIQUE GLACIAL  
UN 2789 Classe: 8 3 Groupe d'emballage: II

Aérien (ICAO-IATA):

Dénomination technique: Acetic acid solution  
UN 2789 Classe: 8 3 Groupe d'emballage: II

Instructions de l'emballage: CAO 855 PAX 851

## 15. Informations réglementaires

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) No. 1907/2006.

## 16. Autres informations

### Autres conseils de prudence

P243 Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

P260 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/ aérosols.

P264 Se laver...soigneusement apres manipulation.

P280 Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux, du visage.

P301+P330+P331 EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher.

P304+P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P338 Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P363 Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

P370+P378 En cas d'incendie: utiliser pour l'extinction.

P403+P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

### Étiquetage (65/548/CEE ou 1999/45/CE)

|            |  |
|------------|--|
| Phrases R: | <b>R10</b> Inflammable.<br><b>R35</b> Provoque de graves brûlures.   |
| Phrases S: | <b>S23c</b> Ne pas respirer les vapeurs.<br><b>S26</b> En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.<br><b>S45</b> En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). |

Version et date de révision: 5 25.06.2013

Remplacée: 15.09.2011

Par rapport à la révision précédente, des modifications se sont produites dans les paragraphes: 8, 11, 12, 14

Les données consignées dans la présente Fiche de Données de Sécurité sont basées sur nos connaissances actuelles, leur unique objet étant d'informer sur

les aspects de sécurité, elles ne garantissent pas les propriétés et caractéristiques y mentionnées.